

## Programme du Bureau de services juridiques des pensions

### RÔLE ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Bureau dispense un service d'aide juridique aux requérants qui désirent présenter des demandes en vertu de la Loi sur les pensions et autres statuts et règlements. Son service est très décentralisé; il comprend des avocats-conseil et du personnel de soutien dans 18 villes du Canada. Une groupe cadre d'avocats-conseils supérieurs au Bureau central, à Ottawa, donne des conseils et représente les appelants au dernier palier devant le Conseil de révision des pensions.

La plus grande partie des dépenses du Bureau a trait aux coûts en personnel. Sur les \$2,683,000 de dépenses totales prévues pour 1979-1980, \$2,546,000, soit 94.9 p. cent, sont affectés aux salaires. Ce pourcentage est demeuré sensiblement le même depuis la création du Bureau en 1971.

On prévoit pour 1979-1980 une légère réduction du nombre d'années-personnes. On s'attend à une diminution graduelle du volume des demandes, soumises en première instance. De plus, lorsque l'accumulation des cas d'appel aura été traitée au cours des deux ou trois prochaines années, il y aura une diminution importante des besoins en matière de ressources.

Nous n'anticipons pas des changements majeurs des activités du Bureau mais une plus grande emphase sera apportée à améliorer les services que nous offrons à notre clientèle, ce qui nécessitera une augmentation des dépenses de déplacement, d'entraînement plus intensif et des déboursés plus élevés pour obtenir des preuves d'ordre médical au cours des prochaines années.

Les tableaux suivants donnent des renseignements relatifs au nombre de demandes, au pourcentage de décisions favorables et au coût par demande au cours des six dernières années.

#### TABLEAU 1

	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79
Années-personnes	109	119	121	121	121	121
Avocats-conseils	34	39	40	40	40	40
Coût par demande	\$ 130	\$ 190	\$ 189	\$ 162	\$ 195	\$ 219
Clients (Toutes les étapes de l'instruction de la demande)	10,464	7,994	6,808	10,313	9,977	9,057
Demandes à la CCP (Y compris les évaluations et les demandes à l'égard d'affections multiples)	8,994	7,374	7,371	8,842	7,910	6,672
Auditions d'un C.E.	1,929	2,147	3,015	4,600	4,277	4,545
Appels du CRP	228	240	472	629	794 <sup>†</sup>	1,000
Pourcentage de demandes accueillies	37%	31.4%	32.6%	34.9%	28.7%	—
Pourcentage des auditions accueillies par un C.E.	34%	30%	26.5%	24.8%	19.2%	—
Pourcentage des appels accueillies par le CRP	32%	26.7%	28.7%	22%	17.8%	—

CCP: Commission canadienne des pensions.

C.E.: Comité d'examen.

CRP: Conseil de révision des pensions.